

MAS BELLEVUE



Pleinement des hommes, pleinement des femmes, pleinement des citoyens*

***Germaine Poinso Chapuis**

Présentation du Centre BELLEVUE

Le Centre Bellevue, créé en 1968 est devenu en 1980 la première Maison d'Accueil Spécialisée en France, accueillant des personnes ayant perdu l'usage de leurs facultés motrices, tétraplégiques pour la plupart et présentant un handicap moteur d'origine neurologique.

La plupart des personnes accueillies ne peuvent envisager un maintien à domicile temporairement ou sur le long terme, et ce pour des raisons médicales, de lourdeur des soins, ou pour des raisons sociales ou familiales...

Il comporte :

- 43 places d'hébergement permanent dont une place en appartement expérimental, situé dans une résidence proche (appartement « tremplin » pour préparer une vie à domicile),
- 3 places d'accueil temporaire
- 27 places d'accueil de jour, continu ou à temps partiel (activités adaptées du lundi au vendredi).
- un service de soin à domicile de 12 places qui intervient chez les personnes relevant d'une orientation M.A.S, mais qui ont fait le choix de vivre à domicile

En proposant un dispositif d'accompagnement varié (du domicile au lieu de vie collectif avec plusieurs transitions possibles) le Centre Bellevue souhaite permettre aux personnes accueillies de construire **un parcours** qui corresponde à l'évolution de leur vie personnelle.

La M.A.S est financée par l'assurance maladie et placée sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé.

L'autorisation a été accordée le 20 décembre 2007 pour une durée de 15 ans rétro-activement à compter du 4 janvier 2002.

Refonte architecturale

Afin de garantir l'intimité des personnes accueillies, un espace privatif agréable et le maximum d'autonomie, une première phase de refonte architecturale, rendue nécessaire par la vétusté des locaux (chambres à plusieurs lits, salles de bains communes, murs et sols dégradés...) s'est traduite par la construction d'un bâtiment neuf et s'est achevée fin septembre 2009.

Le nouveau bâtiment d'hébergement comprend :

- 45 chambres individuelles avec balcon, sur deux étages, dotées chacune d'une salle de bains équipée d'un plateau douche. Toutes les chambres disposent d'un **contrôle d'environnement** permettant d'actionner lumières, volets roulants, porte, hi-fi, T.V..., d'un lève-personne avec **rail au plafond**, d'une armoire avec **rideau électrique** etc..
- deux salons d'étage avec kitchenette adaptée permettant aux personnes accueillies de se retrouver en petits groupes pour les petits déjeuners ou pour des repas à thème.
- De 4 petites salles de « garde » pour le personnel socio-éducatif
- D'un bassin de balnéothérapie et ludique.
- D'une salle à manger réservée aux personnes accueillies en hébergement durable ou temporaire, avec un coin « pub ».
- D'une cuisine, d'une buanderie...et autres locaux de service
- De nombreuses terrasses.

Une 2^{ème} phase de travaux (rénovation d'un bâtiment datant de 1970 et reconstruction de la partie la plus délabrée de la bâtisse d'origine) a débuté en octobre 2009 et s'est achevée en avril 2011.

Ce deuxième bâtiment, relié par des passerelles au premier abrite les locaux d'activités et les ateliers pour les résidents, les locaux de Soins pour l'équipe médicale et para-médicale, les bureaux, les salles à manger pour Bellevue et pour les autres établissements de l'AFAH, la médiathèque, le siège de l'AFAH...

Une « maison des familles » située dans le parc de Bellevue, disposant d'une chambre et salle de bains aménagées pour un résident, communiquant avec un séjour/cuisine équipé d'un canapé-lit permettra de réunir le temps d'un week end ou d'un court séjour un résident et sa famille.

L'inauguration de ces nouveaux locaux aura lieu le 17 juin 2011.

POPULATION ACCUEILLIE

La M.A.S Bellevue reçoit sur orientation de la C.D.A.P.H des adultes habitant en priorité le département, présentant une situation complexe de handicap, associant ou non, à **une déficience motrice principale**, une éventuelle déficience cognitive pouvant altérer les possibilités de perception, d'expression et de relation.

Contre-indications à l'admission :

- des comportements dangereux pour la personne ou pour autrui, ou susceptibles de déconstruire l'équilibre de la vie collective ou qui nécessitent des traitements ou un soutien à caractère psychiatrique.
- Ne pas nécessiter une surveillance médicale ou des soins courants exigeant la présence permanente d'un médecin dans l'établissement.

Nos interventions s'inscriront de plus en plus en fonction de types de besoins et d'attentes et non plus en termes de déficiences.

LE PLATEAU TECHNIQUE

MEDECINS

Médecin de Médecine Physique et Réadaptation
Médecin psychiatre

EQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Kinésithérapeutes
Ergothérapeute
Orthophoniste
Psychomotricienne
Psychologues
Infirmières (jour, nuit)
Aides Soignantes

EQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Coordinatrice d'activités
Coordinateur accueil de jour/domicile
Assistante Sociale
Educateurs Spécialisés
Moniteurs Educateurs
Aides Médico Psychologiques
Maîtresses de Maison

INTERVENANTS EXTERIEURS

Educateur sportif
Intervenants artistiques plasticien, peintres, musiciens, d'expression vocale etc.

PRESTATAIRES EXTERIEURS

Médecin généraliste, laboratoire biologique, pharmacie, diététicienne, ortho-prothésiste, podo-orthésiste, orthoptiste, revendeur de dispositifs médicaux...

Les grandes lignes du projet d'établissement

Le Projet d'établissement alimenté par l'évaluation de nos pratiques, précise :

- Quelle population nous accueillons et comment nous nous ouvrons à **d'autres types de handicaps** que ceux accueillis par le passé
- Quelle est la qualité de notre accompagnement :
Nos objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer quotidiennement et collectivement la qualité de l'accompagnement, notamment par **l'auto-évaluation** périodique de nos pratiques et la traçabilité de nos actions et également par la **diversité des activités proposées**, mais avec une exigence de qualité qui permet aux personnes accueillies de se réaliser sur un plan artistique ou technique. Egalement par un travail en **pluridisciplinarité** autour des personnes accueillies, au sein de la MAS mais aussi en profitant de la synergie du plateau technique de l'AFAH (**plateau technique** permettant une évaluation des déficiences et une coordination autour de la compensation de ces déficiences)
- Comment garantir les droits des personnes accueillies notamment par une veille constante de la **bienveillance** dans l'institution
- **Comment nous ouvrons l'établissement sur l'extérieur, avec quels partenariats**, comment l'association AFAH et de la M.A.S Bellevue peuvent ils consolider et développer leur reconnaissance en tant que **Centre Ressource** pour l'évaluation de l'autonomie, le conseil, et l'accompagnement (à domicile ou dans l'établissement) des personnes en situation de handicap
- Comment offrir une continuité, une cohérence et une diversité d'accompagnement afin de permettre à chacun un « **Parcours** » **personnalisé**
- Comment est favorisé **le lien vis-à-vis des familles**
- Comment **former et soutenir les professionnels** dans un contexte d'évolution des compétences professionnelles (expertise, polyvalence et complémentarité), **et quelle politique de prévention des risques mettre en place.**

UN PARCOURS PERSONNALISE

